



Conseil Municipal Ordinaire

Procès Verbal de la séance du 31 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M MALARDEAU - Mme BERTHIER - M GAZEL - Mme POIRION - Mme BAILHACHE- M. BOURGY

M BOURDIN - M MATHIEU - M POUJOL de MOLLIENS - M PILLIAS

Etaient absents excusés : - M.JOUVE DONNE PROCURATION A Mme BERTHIER - M. PIGNANT- Mme KELLER

Etait absente : Mme ALEGRE - M FOURNY

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 10 – nombre de procurations : 01 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Mme BAILHACHE

Date de convocation : 22/05/2018

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 mars 2018.

Après lecture, le procès verbal de la séance du 27 mars 2018 est adopté par 10 voix pour et 01 abstention (absent lors de la séance du 27 mars 2018)

2 - Restauration scolaire

La convention avec la société Convivio pour la restauration scolaire se termine le 17/08/2018. Monsieur Le Maire doit signer un avenant afin de prolonger d'un an la durée de la convention en attendant de passer un nouveau marché

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer un avenant avec la société Convivio afin de prolonger d'un an la convention actuelle qui se termine le 17/08/2018 dans l'attente d'un nouveau marché

Un SIVOS a été créé afin de gérer la restauration scolaire pour les communes de Boinville Le Gaillard et Allainville. Monsieur Le Maire doit signer une convention entre la commune de Prunay et le SIVOS dans le cadre de la mutualisation des moyens administratifs.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention avec le SIVOS dans le cadre de la mutualisation des moyens administratifs.

Tarifs communaux : Concernant la rentrée scolaire 2018 - 2019, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une revalorisation de 2 % des tarifs de l'année 2017 - 2018 (tarifs inchangés depuis 2013).

<u>Tarifs 2017 - 2018</u>	Normal 4.17 €	Réduit 3.43 €	Spécifique 1.56 €	Adulte 6.08 €	Majoré X 2
<u>Tarifs 2018 - 2019</u>	Normal 4.25 €	Réduit 3.50 €	Spécifique 1.59 €	Adulte 6.20 €	Majoré X 2

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'appliquer une augmentation de 2 % environ, selon la proposition ci-dessus pour les tarifs 2018 - 2019 pour la restauration scolaire

3 - Centre de Loisirs

Tarifs communaux : Concernant la rentrée scolaire 2018 - 2019, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une revalorisation de 2 % des tarifs de l'année 2017 - 2018

Extrascolaire - Année scolaire 2018 - 2019

Quotient familial	Journée		1/2 Journée	
	Tarif normal	Tarif spécifique	Tarif normal	Tarif spécifique
De 0 € à 480 €	14.20	11.52	8.27	6.65
De 481€ à 670 €	18.91	16.21	11.03	8.86
De 671 € et plus	23.64	20.92	13.79	11.09

Périscolaire - Année scolaire 2018 - 2019

Quotient Familial	1/2 journée
De 0 à 480 €	4.00
De 481 à 670 €	4.30
De 671 et plus	4.45

Le tarif spécifique s'adresse aux enfants qui ont un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Il se calcule de la manière suivante :

Tarif normal – prix du repas restauration scolaire + coût des frais de mise de table

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'appliquer une augmentation de 2 % environ, selon la proposition ci-dessus, pour les tarifs 2018 - 2019 pour le Périscolaire et Extrascolaire

Tarifs études : Les tarifs appliqués pour les enfants qui participent aux études sont ceux du Périscolaire

4 - Ressources humaines

Appel à candidature : Monsieur Evrard part à la retraite au 1er octobre 2018. Un appel à candidature a été lancé afin de le remplacer

Tableau des emplois : Pour répondre à des besoins d'entretien de bâtiment (ménage à la salle polyvalente), Monsieur Le Maire propose la création d'emploi d'adjoint technique

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à créer un poste d'adjoint technique pour répondre à des besoins d'entretien de bâtiment (ménage à la salle polyvalente)

5 - Affaires scolaires

Transport scolaire hameau / école de Prunay : Monsieur Le Maire propose la création d'un transport scolaire afin de véhiculer les enfants domiciliés dans les hameaux non desservis par une ligne régulière. La commune peut assurer les transports scolaires en régie avec son propre véhicule et son propre conducteur titulaire du permis B ayant passé une visite médicale spécifique

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De valider la création d'un transport scolaire en régie organisé par la commune avec son propre véhicule et son propre conducteur titulaire du permis B ayant passé une visite médicale spécifique

Préparation de la classe maternelle à la rentrée 2018 - 2019 :

Le mobilier pour la classe et la restauration des maternelles est commandé

Toilettes extérieurs : Une cuvette adulte va être supprimée et remplacée par une cuvette maternelle. Adaptation de la hauteur des verrous pour la sécurité des maternelles

Toilettes intérieurs : Il y a actuellement 2 toilettes pour adultes PMR (Personne à Mobilité Réduite) qui seront dotés chacun d'une cuvette pour les maternelles. Adaptation de la hauteur des verrous pour la sécurité des maternelles

Les auges seront abaissées

Les fontaines seront supprimées dans les toilettes des filles et remplacées par des auges

La création d'un point d'eau est prévu dans la futur classe des maternelles

Matériel pédagogique : Le personnel enseignant souhaite que le choix soit fait en concertation avec le nouveau professeur des écoles

Monsieur Le Maire a proposé au Conseil Municipal un aménagement d'une cour dédiée aux enfants de maternelle d'une surface de 171 m2 en gazon synthétique - Montant du devis : 23 000.00 € TTC

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide par 10 voix pour et 01 abstention

De valider la proposition de Monsieur Le Maire d'aménagement d'une cour dédiée aux enfants de maternelle d'une surface de 171 m2 en gazon synthétique

6 - Programme AVC

Programme AVC 2018 : Monsieur Le Maire propose des travaux de restructuration des chaussées ainsi que des travaux sur la signalisation verticale et horizontale sur les voies suivantes : VC1, VC4 et CR23. Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur Le Maire à monter un dossier pour le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à monter un dossier pour le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget.

Programme AVC 2019 - 2020 : Monsieur Le Maire propose des travaux de restructuration des chaussées ainsi que des travaux sur la signalisation verticale et horizontale sur les voies suivantes : rue des Faures et rue d'Andret. Idem pour la rue des Vignes et rue de Rochefort avec, en plus, les fils d'eau, trottoirs et l'enfouissement de réseau. Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur Le Maire à lancer les études pour la réalisation des travaux

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à lancer les études pour les travaux énoncés ci-dessus

7 - Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Application du règlement départemental : L'article L.2213 du Code Général des Collectivités Territoriales crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du maire. Celui-ci doit s'assurer de l'existence et de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre

Vérification des points d'eau incendie : Les contrôles techniques périodiques sont placés sous l'autorité du maire, le SDIS ne l'assurant plus. Ils sont de 2 types : les contrôles fonctionnels et les contrôles de débit et pression.

Le Syndicat des eaux d'Ablis a été sollicité pour prendre en charge cette mission. Par la voie d'une convention de mise à disposition de service, le syndicat pourrait mettre à disposition le personnel et le matériel nécessaire au contrôle des débits et pressions des hydrants de la commune. La facturation de cette mise à disposition se ferait sur le remboursement des frais engagés par le syndicat (frais de personnel en fonction du temps passé, frais kilométriques, frais d'acquisition et de vérification du matériel nécessaire aux contrôles ...)

Le Conseil Municipal doit délibérer afin de demander au SIAEP de proposer cette mission

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De demander au SIAEP de proposer son concours à la prise en charge du contrôle techniques des hydrants de la commune

8 - Bâtiments communaux - Avancement des travaux

Médiathèque : Il manque des fenêtres, 2 vitres sont fêlées (à changer par l'entreprise), le carrelage est bientôt terminé.

L'électricité et la plomberie sont en cours.

Salle polyvalente : La maçonnerie et l'élévation des murs sont avancés. Hors d'eau hors d'air prévu mi-juillet

Atelier technique : Afin de remiser le matériel technique (tracteur, lame, tondeuse ...) en 1 seul lieu, Monsieur Le Maire propose la création d'un atelier technique de 150 à 200 m² (2019 - 2020). La construction serait en partie financée par des subventions (DETR - Contrat Rural).
Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur Le Maire lancer les études et déposer un dossier de demande de subventions

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à lancer les études pour la construction de l'atelier technique
D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le financement de l'atelier technique

9 - Communauté d'Agglomérations

Conseil Communautaire du 4 juin 2018 - Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 9 avril 2018
2. Budget Principal Rambouillet Territoires : approbation du compte administratif 2017
3. Budget SPANC : approbation du compte administratif 2017
4. Budget ZAC BALF : approbation du compte administratif 2017
5. Budget de la Base de Loisirs des Etangs de Hollande : approbation du compte administratif 2017
6. Budget Principal Rambouillet Territoires : approbation du compte de gestion 2017
7. Budget SPANC : approbation du compte de gestion 2017
8. Budget ZAC BALF : approbation du compte de gestion 2017
9. Budget de la Base de Loisirs des Etangs de Hollande : approbation du compte de gestion 2017
10. Taxe de séjours 2018
11. Indemnité de Conseil au trésorier
12. Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation-extension de la piscine communautaire des Fontaines : passation d'un avenant 3 au marché 2013-50 du groupement Coste Architectures / Camus & Associés ingénieurs conseils / Patrick Tual / GD Eco / EODD Ingénieurs / Acoustique Vivie & Associés / Atelier Tournesol
13. Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) de l'Ouest Yvelines : adhésion de la Communauté de communes Haute Vallée de Chevreuse pour la commune du Mesnil Saint Denis
14. Dérogation au cahier des charges de cessions du Parc d'activités BALF pour la parcelle D393
15. Création d'un comité technique commun entre Rambouillet Territoires et le CIAS de Rambouillet Territoires - fixation du nombre de membres et instauration du paritarisme
16. Création d'un CHSCT commun à Rambouillet Territoires et au CIAS de Rambouillet Territoires - fixation du nombre de membres et instauration du paritarisme
17. SPANC : modification des conventions « Étude » et « Travaux » relatives à l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif
18. Questions diverses

10 - Syndicats Intercommunaux

SIAEP - Réunion fixée au 14 juin 2018

SITREVA : Réunion fixée le 21 juin 2018

11 - Questions diverses

PLU : Données numérisées à vérifier avec le cadastre par la commune

Distributeur automatique de pain : La moyenne de vente par jour n'est pas satisfaisante, risque de fermeture

Aire de jeux de Prunay : Jeux à installer 1 tourniquet, 1 jeu à ressort

Trous à boucher à l'enrobé à froid entre le rond-point de Gourville et Ecurie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire	le 1 ^{er} Adjoint	le 2 ^{ème} Adjoint
J.P. MALARDEAU	B. JOUVE	L. BERTHIER

le 3 ^{ème} Adjoint	le 4 ^{ème} Adjoint	Conseillère Municipale
P. GAZEL	G. PIGNANT	C. KELLER

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
M. BOURGY	C. BAILHACHE	D. PILLIAS

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
F. BOURDIN	C. POIRION	R. MATHIEU

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
A. FOURNY	A. ALEGRE	B. POUJOL DE MOLLIENS